

BETTANT

Bulletin municipal n°36
Printemps/Été 2019

SOMMAIRE

L'équipe du bulletin	2
Secrétariat de mairie	2
Gilberte Ferrand	2
Toto, notre doyen	2
Un métier pas comme les autres	3
Clap de fin pour les TAPS	3
ATSEM, ASEM, technicienne de surface	3
« Les P'tits Mômes »	4
Quelques brèves de notre école	4
Le nouveau lit de l'Albarine	4
Participation citoyenne	5
Quelques nouvelles de la JSB	5
News du comité des fêtes	5
Travaux en cours	6
État civil	7
Calendrier des manifestations	7
Planning collecte sélective	7
Horaires déchèterie	7
PPI	7
Restitution du passage du drone	7
Infos	8
Astuces pour bien trier le verre	9
Rappel des règles d'urbanisme	9
Bettant au fil des semaines 2019	10
Les sponsors	12

*Nous vous souhaitons un bel été
et que ce temps de vacances vous
soit profitable !!!*

Le Maire, Jean-Félix Fezzoli



L'ÉQUIPE DU BULLETIN

L'équipe de rédaction remercie tous les annonceurs qui, au fil des années par leur soutien financier, ont toujours répondu présents, permettant ainsi de réaliser un bulletin municipal plus dense et plus coloré.

Merci également aux habitants de Bettant qui, à un moment ou à un autre, se sont joints à l'équipe de rédaction pour donner des articles.

La rédaction

Pour votre information le blog municipal :
<http://bettantbulletin.over-blog.com>

Conception et réalisation Armano Studio



Laura, Claudie et Sylvie

Secrétariat de mairie

Sylvie est notre secrétaire principale... Elle travaille 28 heures par semaine.

Jusqu'en mars, nous avons également pour 12h de travail, Claudie qui gérait essentiellement la comptabilité. Celle-ci nous a quittés pour un travail à plein temps de secrétaire de mairie à Torcieu.

Laura l'a remplacée depuis pour le même nombre d'heures et elle fait un complément de service à la mairie de Vaux en Bugey. Mais Laura, attendant un heureux événement pour octobre, sera en congé maternité à partir de fin juillet et elle sera remplacée par des « équipiers volants » du Centre de Gestion pendant tout le temps de son arrêt.

Gilberte Ferrand



Pendant de longues années, Madame Ferrand a été notre Claire Chazal locale (surnom amical qui lui avait été donné par nombre d'administrés) car elle était notre interlocutrice pour le journal de la Voix de l'Ain.

Gilberte était passionnée d'histoire locale avec une affection particulière pour Antoine de Saint Exupéry.

Elle était de toutes les manifestations et toujours prête à faire des petits commentaires agréables et taquins et bien souvent, elle oubliait de mettre la bobine de film dans son appareil et, bien sûr, c'était le désastre mais heureusement, le numérique est arrivé !

Elle s'est également beaucoup investie dans la paroisse de Bettant. C'était souvent elle qui préparait les intentions de prière et elle ne manquait pas une messe ! Elle a également longtemps fait partie du club des aînés. Malheureusement, sur la fin de sa vie, elle a développé la maladie d'Alzheimer aussi, elle résidait depuis plusieurs années à l'EPAHD d'Ambérieu-en-Bugey.

Toto, notre doyen, nous a quittés



Léon Paccalet que tout le monde appelait « Toto » nous a quittés le 3 mars à l'âge de 96 ans. Un bien bel âge même si nous aurions aimé qu'il reste encore parmi nous !

Léon a eu la chance de pouvoir fêter ses 70 ans de mariage en septembre dernier avec Jeanine.

Il était passionné d'histoire de France et aimait beaucoup lire... Chaque fois que nous l'avons rencontré, il y avait une pile de livres à portée de sa main : il avait une véritable soif de connaissance !

Il a été conseiller municipal de 1965 à 1983. Il accomplissait ses devoirs civils et ne manquait jamais d'aller voter !

Il nous disait toujours, en patois : Il y a trois quartiers au village : *le ra d'amou* (d'amont donc quartier du haut), *le ra d'amiou* (quartier du milieu) et *le ra d'ava* (d'aval donc quartier du bas). Nous garderons tous en tête, habitants de la commune ayant eu la chance de le côtoyer, l'image d'un homme tranquille, aimant la vie, accompagné de l'amour de son épouse, de ses enfants et de ses nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Clap de fin pour les TAPS

(Temps d'Activités Périscolaires)

Pour cette dernière année de TAP les jeudi après-midi, une quarantaine d'enfants de maternelle et de primaire ont à nouveau découvert des activités variées :

- Contes avec Josiane Limousin
- Art plastique et activités manuelles avec Sylvie Fournier, Karine Chavanel et Anna Alcaini
- Musique avec Anne-Cécile Robert et Cordelia Fournier
- Éveil corporel et cirque avec Hélène Delhaye
- Yoga avec Brigitte Clément
- Théâtre avec Cathy Badoit
- Jeux coopératifs et ludothèque avec Corinne Choux

La commune ne regrette pas l'investissement qui a été réalisé dans l'intérêt des enfants et la richesse de l'éveil et des connaissances acquises par ceux-ci. De plus, nous avons eu la chance d'avoir des intervenants de très grande qualité

Ces TAP avaient été mis en place suite à l'injonction du précédent gouvernement de passer de la semaine de 4 jours à 4 j ½ dans l'intérêt chronobiologique des enfants, la semaine de 4 jours n'étant pas pertinente pour des rythmes scolaires. Puis le dernier gouvernement a donné la possibilité aux communes de déroger à cette loi et donc de pouvoir repasser à 4 jours.

Les parents de Bettant ayant fait le choix de vouloir revenir à la semaine de 4 jours à une très grande majorité, ces belles activités vont disparaître aussi, nous profitons de cet article pour remercier très vivement tous les intervenants qui, comme vous le comprendrez, perdent leur emploi par ce choix.



Et nous avons une pensée particulière pour la coordinatrice de ces activités ; Hélène Delhaye, qui a toujours fait le maximum pour que tout fonctionne au mieux et tout cela avec une grande discrétion mais une belle efficacité et à notre grand regret, Hélène va également perdre son emploi. Aussi, nous lui souhaitons sincèrement de vite retrouver un autre engagement passionnant !

Et je ne voudrais pas oublier deux élues, Aline et Cécile, pour l'investissement personnel qu'elles ont fourni pour aider au montage puis au fonctionnement de ces TAP.

Françoise Vignollet

ATSEM, ASEM, agent d'entretien ?

MAIS QUI SE CACHE DERRIÈRE CES ABRÉVIATIONS ?

L'école de Bettant accueille 80 enfants répartis en 3 classes : les parents peuvent compter sur la bienveillance et la disponibilité de Karine, Lydie et Pia. Soucieuses du bien être des enfants, les agents territoriaux effectuent les tâches avec dévouement et ont à cœur de les effectuer avec passion.

Dès leur arrivée à l'école, les enfants sont pris en charge par Karine et Lydie. Assistant les enseignants et impliquées dans le projet pédagogique, elles préparent le matériel, participent aux activités et encadrent les sorties scolaires.

Au quotidien, Pia uniquement pour le restaurant scolaire, Karine et Lydie pour l'accueil, les repas, la sieste, l'habillement et les trajets aux toilettes contribuent au développement des enfants afin qu'ils deviennent autonomes.

L'entretien des locaux est assuré par Pia qui aide également pendant le temps des repas afin que les enfants acquièrent les différentes règles de vie et les notions de socialisation dans un environnement sécurisant et accueillant.



Nous tenons à les remercier pour le travail appliqué, sérieux qu'elles fournissent pour les enfants et dans l'intérêt de ceux-ci et surtout pour leur disponibilité car elles sont toujours prêtes à rebondir lorsqu'il y a nécessité à trouver des solutions.

Nous souhaitons que les parents mesurent la chance qu'ils ont d'avoir une équipe aussi dynamique, solide, disponible pour l'aide au développement de leur enfant.

Aline Lazzarini

« Les P'tits Mômes » du RAM Itinérant

Le RAMI est un service intercommunal géré par un SIVU « Les Petits Mômes » regroupant les communes d'Ambronay, Bettant, Château-Gaillard, Douvres, St Denis-en-Bugey, Saint-Maurice-de-Rémens et l'Abergement de Varey.

Cette année, 11 assistantes maternelles sont agrées ce qui représente 40 places d'accueil dont 31 en journée et 9 en périscolaire.

Le RAMI a proposé en ce début d'année aux professionnelles et aux parents employeurs :

- Une soirée d'information sur la formation professionnelle des assistantes maternelles en collaboration avec les RAM d'Ambérieu-en-Bugey,
- une soirée d'information avec les services de Pôle emploi en collaboration avec les RAM de la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon et le RAM d'Ambérieu-en-Bugey,
- une soirée destinée aux professionnels et parents employeurs sur le thème « Comment gérer les comportements agressifs des jeunes enfants ». Cette soirée était animée par une psychologue de l'école des Parents et des Educateurs de Bourg en Bresse.

Pour et avec les enfants, ont eu lieu :

- Une matinée ludothèque (à Ambronay),
- une matinée carnaval (à St Denis en Bugey),
- une chasse aux œufs,
- 10 séances d'Éveil musical avec Isabelle, violoniste,
- toutes les semaines ou 1 semaine sur 2 des temps collectifs où les enfants, les assistantes maternelles peuvent se rencontrer, échanger, réaliser des activités manuelles, lecture.

Ces temps se déroulent dans la salle des fêtes.



Ils permettent aux enfants de rencontrer d'autres enfants, d'apprendre à se séparer, à se socialiser, renforcent leur facultés à gérer les frustrations, enrichissent et éveillent leurs curiosité, développent les capacités motrices et sensorielles et les aident à devenir de plus en plus autonomes.

Le RAMI organise des temps de formations professionnelles qui se déroulent les samedis matins dans une des communes adhérentes au SIVU.

Cette année sont mises en place les formations suivantes :

- Hygiène et santé du jeune enfant
- Alimentation et troubles alimentaires. 2 groupes prévus sur l'année
- Passage du diplôme de Sauveteur Secouriste du Travail
- Mise à jour du SST
- S'occuper d'un enfant en situation de handicap
- Éveil de l'enfant de 0 à 3 ans niveau 2.

Des temps administratifs sont assurés les mardis après-midi 1 semaine sur 2 de 13 h à 17 h dans la salle du conseil municipal.

Evelyne Delange, l'animatrice du RAMI, met en relation les offres et les demandes d'accueil, répond et oriente les usagers sur les questions administratives, législatives...

Si vous souhaitez plus d'information sur le service rendez-vous sur le site du RAMI.

www.rami-lespetitsmomes.jimdo.com

Aline Lazzarini

Quelques brèves de notre école communale

À la rentrée prochaine, l'école accueillera 74 élèves donc 8 élèves de moins qu'à la rentrée 2018. Il y aura 26 maternelles avec Mme Colin qui est également la directrice, 20 CP/CE1 avec Mme Smidt, 28 CE/CM1/CM2 avec Mme Laurent.

Une nouvelle mesure gouvernementale entrera en vigueur dès la prochaine rentrée : l'école sera **obligatoire à l'âge de 3 ans et toute la journée** (jusqu'à maintenant, c'était 6 ans !)

Le système de décloisonnement sera toujours en place. Les CE2 iront en CP/CE1 pour étudier « la découverte du Monde » (Histoire Géographie Sciences). Les grands de section maternelle iront dans la classe de Mme Laurent apprendre l'anglais.

À la bibliothèque, Mme Gardet s'occupera de la lecture et fera étudier les livres en fonction du travail demandé par les professeures des écoles.

L'école de Bettant est inscrite à la piscine de St Vulbas (financée par le sou des écoles). Auparavant les séances étaient prévues pour les grands de maternelle et jusqu'au CM2. Pour la rentrée, cela ferait un effectif de 65 élèves pour l'année prochaine. Malheureusement, la piscine ne peut accueillir que 64 élèves dans les bassins.

Suite également à une contrainte de coûts, il a été décidé que les grands de section maternelle (17 élèves) n'iront pas à la piscine à notre plus grand regret.

Les enseignantes et les élèves ont pour projet d'aménager le jardin.

Bonnes vacances à toutes et à tous !

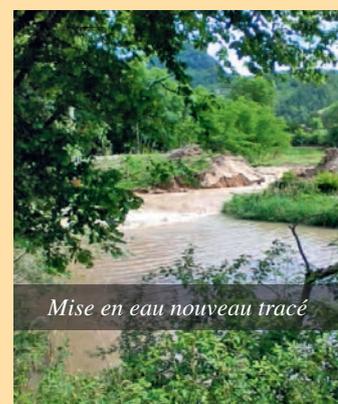
Cécile Jourdain

Le nouveau

Une opération de changement de tracé du cours de l'Albarine a été effectuée le mardi 18 juin en amont de Torcieu.

Cette décision a été prise par le SR3A (Syndicat de Rivière Ain Aval et Affluents) pour les raisons suivantes :

- Restaurer la continuité de la rivière et éviter l'enfoncement : La rivière s'est enfoncée rapidement (3.5 m en 100 ans) engendrant des problèmes de continuité écologique et de maintien des berges et des ouvrages.



Mise en eau nouveau tracé



Détournement du passage



Participation citoyenne

Comme nous vous l'avions annoncé, le protocole de **participation citoyenne** a été officiellement signé le 12 juin entre Mme Breveirau Pascale, sous-préfète, Mme La Colonelle Guillaume Florence, commandante du groupement de gendarmerie départemental de l'Ain et M. Fezzoli Jean-Félix, notre maire.

3 points essentiels résument ce protocole :

- Cette participation est un dispositif complémentaire à la sécurité collective de la commune.
- L'Ain subit beaucoup de cambriolages (2500 interventions par an environ) d'où l'intérêt d'une vigilance accrue.
- L'interactivité : développer le dialogue population/gendarmerie.

Bettant est la 131^e commune de l'Ain à avoir signé cet engagement. Nous avons huit référents (ceux qui souhaitent les rejoindre peuvent se faire connaître en mairie) qui se sont spontanément proposés dans la commune et qui auront, peut-être, un œil plus aguerré sur les petites délinquances mais aussi les choses « curieuses » voire « bizarres » ou « anormales » qui pourraient se produire.

Les panneaux signalétiques seront installés courant juillet pour informer les habitants de Bettant mais aussi tous ceux qui transitent par le village afin qu'ils aient l'info, qu'ici, la participation citoyenne est en place !

Nous comptons sur le civisme de chacun pour que notre petite commune devienne une commune sereine où il fait bon et bien vivre ensemble !

Comme l'a si bien écrit notre maire : « *Citoyens dormez tranquille, rien ne vous menace* ». Autrefois, c'était le cri des veilleurs de nuit patrouillant dans les rues des villages... Maintenant, il s'agit de dormir tranquille parce que certains savent ouvrir l'œil !

Françoise Vignollet

Quelques nouvelles de la JSB

(Jeunesse Sportive de Bettant)

- Le club de foot de Bettant continue à monter en puissance avec la jeunesse : à ce jour il est composé d'environ 50 licenciés enfants. Il compte également une trentaine de licenciés adultes
- Dommage, la saison 2018/2019 s'est terminée sur un bilan sportif assez négatif puisqu'il a eu droit à une descente de niveau (D4). Par contre, les jeunes pousses sont pleines de bonne volonté puisqu'ils viennent aux entraînements avec beaucoup d'assiduité, d'envie et de souhait de progression. Pour couronner le tout, il y aura à la prochaine saison la création d'une équipe U13.
- En ce qui concerne le fonctionnement du club, les responsables regrettent le manque de volontaires et donc de participation de ceux qui bénéficient du club ce qui a induit l'annulation de nombreuses manifestations qui avaient été programmées de longue date.
- En ce qui concerne les manifestations de la prochaine saison, elles sont encore en cours de réflexion.
- A ce jour, le bureau est composé de deux co-présidents : Laurent Canu et Frédéric Arena, la trésorière est Kelly Rose et son adjointe Marine Thiry, la secrétaire est Laëtitia Lecointe et son adjointe Karine Canu.
- Le responsable des manifestations est Grégory Laher. Le coach seniors est Ludovis Campos, le coach U7 Yannick Margueritain, le coach U9 Frédéric Arena, les coachs U11 Grégory Laher et Laurent Canu, les coach U13 Anthony Guiot et Violaine Canu.

Arnaud Dalas

News du comité des fêtes

Le comité des fêtes essaye de maintenir des activités festives dans notre village. Nous avons organisé le nouvel an qui a été une réussite ! Le 16 mars une soirée boîte chaude a réuni environ 80 personnes. Elle a beaucoup plu car elle avait le mérite d'être originale et jamais vue à Bettant. Nous envisageons de renouveler cette manifestation.

Puis nous sommes « à fond » dans l'organisation de la fête champêtre qui aura lieu le dimanche 21 juillet en lieu et place de la fête de la batteuse. Cette manifestation devrait satisfaire une grande partie des visiteurs par sa variété, quelques nouveautés et, malgré tout, l'esprit qui régnait auparavant. Il y aura des métiers anciens, toujours la ferme des volailles, des jeux géants gratuits anciens auxquels tous ceux qui le souhaiteront pourront participer, des jeux payants où des lots seront à gagner, un marché paysan avec de nombreux bons produits à acheter et, bien entendu, la buvette, la petite restauration et le coin des gourmands. De plus, il y aura de nombreuses animations : musique (Cornemuse) danses et la soirée se terminera par le traditionnel bal musette !

Alors, nous vous invitons à venir nombreux et, pour ceux qui se sentent l'âme bénévole, vous serez les bienvenus dans notre équipe bien motivée !

Le bureau du comité des fêtes

lit de l'Albarine

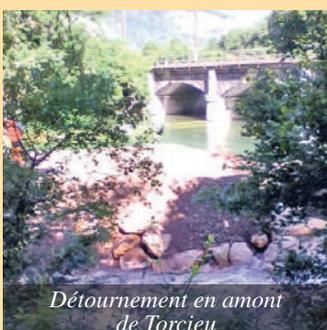
- Restaurer la richesse de l'Albarine : La rivière a été canalisée en 1903. Si on ajoute à cela les sécheresses estivales, les conditions de vie sont de plus en plus dures pour les habitants de la rivière.
- Renforcer et protéger la ressource en eau : en rehaussant la rivière, c'est toute sa nappe qui remonte. Cela participe à renforcer les nappes souterraines utilisées pour l'alimentation en eau et améliore leur protection en cas de pollution.
- Redonner de la place à la rivière pour qu'elle puisse déborder ici lorsqu'elle est en crue, et dissiper son énergie plutôt que de déborder sur des secteurs d'habitations ou dégrader des berges et ouvrages

Les pêcheurs étaient mobilisés pour une pêche électrique de sauvetage des poissons qui se retrouvaient dans l'ancien lit de la rivière qui sera rapidement dépourvu en eau.

Françoise Vignollet



à niveau



Détournement en amont de Torcieu

Quelques travaux en cours ou à venir dans le village !

■ **Le four communal** situé à proximité du restaurant «Les Marronniers» a retrouvé une charpente et un toit digne de ce nom.

Nous espérons que ce four fonctionnera encore longtemps. Il devrait déjà servir à cuire du pain et des galettes pour la fête campagnarde du 21 juin organisée par le comité des fêtes.



■ **Le restaurant «Les Marronniers»** a été sécurisé afin, d'une part, que les clients puissent manger tranquillement en terrasse et surtout pour que les restaurateurs n'aient pas, systématiquement, à rentrer toutes les tables et les chaises de la terrasse ce qui leur fera gagner énergie et temps très précieux.

Le parking privé et partagé avec la chasse a donc été clôturé, en haut par un grand portail par lequel peuvent accéder les membres de l'association de chasse et, en bas, par un grillage stylisé, un portail coulissant automatisé et un brise vue décoré de feuilles de marronniers, du sigle de la commune et du nom du restaurant.



■ **Marquage au sol et rétrécissement de chaussée**

Une entreprise a réalisé tous les marquages au sol ce qui n'avait pas été fait depuis longtemps.

Comme vous le savez tous, la majorité des élus sont opposés au fait de mettre des casse vitesses qui ne sont pas du tout bons pour la santé des administrés (parlez en à ceux qui sortent après une opération, par exemple) et des véhicules.

Aussi, nous avons fait le choix de tester un rétrécissement de chaussée qui a été réalisé par la même entreprise même s'il est bien dommage de devoir en arriver là pour une poignée de citoyens qui prennent des risques mais surtout en font prendre aux autres !

■ **Création du City Stade et des jeux pour enfants**

Ouf, ça y est enfin... Presque deux mandats pour arriver à construire et finaliser le city stade et l'aire de jeux pour enfants tant attendus autant par les élus que par les jeunes, les enfants et leurs parents.

Les travaux ont démarré début juillet et devraient être terminés pour fin septembre.

Un seul regret, ceux qui nous l'avaient demandé ne feront certainement pas partie de ceux qui vont en profiter car ils ont bien grandi depuis.

■ **Club des boules**

Cette fois, les travaux communaux ont touché à leur fin pour le local des boulistes.

Une rampe d'accès pour les personnes handicapées a été réalisée depuis le parking de la salle des fêtes jusqu'aux terrains de boules de longue et de pétanque. Un portail a été installé entre les deux structures.

La porte d'entrée qui n'était pas aux normes a également été changée et un abaissement du trottoir a été réalisé pour l'accessibilité.

La mairie a financé les fournitures pour repeindre la salle des boules. Les membres de l'association, sous la houlette de leur président, ont réalisé la mise en peinture pour le plus grand bonheur de toutes et tous. Qu'il est agréable de rentrer dans un beau local bien propre et lumineux !

De plus, les fenêtres côté rue ont été changées pour une question d'isolation thermique essentiellement et les élus en ont profité pour faire mettre des volets roulants pour sécuriser les lieux et garder un peu plus la chaleur l'hiver. Des pas japonais ont été mis en place entre les jeux de boules avant et arrière pour que, les jours humides, les pieds ne soient pas boueux !

Un nouveau panneau d'affichage a été fourni pour les infos aux adhérents.

Il ne reste donc plus qu'à nos amis boulistes et joueurs de coinche ainsi qu'aux membres du club des aînés à profiter de ce lieu convivial et chaleureux !



■ **Poteaux incendie**

La commune vient de procéder au remplacement de trois poteaux à incendie.

■ **Benne à vêtements**

Une de plus est à disposition à l'angle de la station d'épuration.

Françoise Vignollet

Mairie

HORAIRE OUVERTURE AU PUBLIC
DU 1^{er} AOÛT AU 31 DÉCEMBRE

Lundi : 14h - 16h

Mardi : 15h30 - 17h30

Jeudi : 15h30 - 17h30

Vendredi : 10h - 12h

Samedi (une semaine sur deux) :
10h - 12h

Du 26 au 30 août : la mairie sera fermée pour cause de congés !

État civil 1^e semestre 2019 Liste arrêtée au 06/06/2019

NAISSANCES

Chloé Laëtitia ROUVIÈRE née le 8 février
Naëlle ROUX née le 16 mars
Timothée HABRAN né le 27 avril

Nous présentons toutes nos félicitations aux familles.

MARIAGES

Amine AMMAM et Séverine GUERY - 4 mai
Dimitri DUPUIS et Amandine PARSY - 22 juin

Nous présentons tous nos vœux de bonheur aux mariés.

Décès

Louis-Guy Laurent Joseph SOUTEYRAT, 69 ans - 8 janvier
Léon PACCALLET, 96 ans - 3 mars
Gilberte FERRAND née BOULLET, 92 ans - 20 mars

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.



Planning de la collecte sélective



Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019

La collecte s'effectue un mercredi sur deux.

17 juillet	11 septembre	6 novembre
31 juillet	25 septembre	20 novembre
14 août	9 octobre	4 décembre
28 août	23 octobre	18 décembre

Il est impératif de sortir votre sac la veille au soir de la collecte.

Déchèterie d'Ambérieu

Horaires d'ouverture

Du lundi au samedi : 8h30 - 12 h et 13h30 - 18 h
Fermée le dimanche et les jours fériés

Du 01/04 au 30/09, la déchèterie ferme à 19h le samedi.

Invitation

RESTITUTION DU PASSAGE DU DRONE

Le mercredi 18 septembre à 19h30, tous les habitants sont invités à participer à une réunion d'information sur la « rénovation énergétique ». A cette occasion, vous aurez droit à la restitution du passage d'un drone dans le quartier du haut pour visualiser les pertes de chaleur dans les habitations.

Un cocktail dînatoire terminera cette soirée où les échanges pourront se poursuivre.

Calendrier des manifestations du 2^o semestre 2019

JUILLET

Dimanche 14 - Défilé du 14 juillet

Dimanche 21 - Fête champêtre

AOÛT

Samedi 3 - Montée historique de véhicules anciens

Dimanche 4 - Course de côte

NOVEMBRE

Dimanche 11 novembre

Commémoration de l'armistice de 1918

DECEMBRE

Samedi 14 décembre

Distribution des étrennes à nos aînés

PPI (Plan Particulier d'Intervention)

BETTANT DANS LE PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ ÉLARGI AUTOUR DE LA CENTRALE DU BUGEY

Le périmètre de la zone de sécurité autour de la centrale du Bugey, ou PPI (Plan particulier d'intervention), est passé d'un rayon de 10 kilomètres autour du site à 20 kilomètres.

49 communes sont incluses dans ce périmètre où Ambérieu-en-Bugey fait son entrée et donc Bettant. Nous sommes en cours de création d'un PCS (plan communal de sauvegarde) qui doit définir en cas d'incident les moyens d'alerte et d'informations, les lieux de confinements publics ainsi que les points de regroupement s'il y a une évacuation. Pour synthétiser tout cela, un DICRIM (Document Information Communal sur les Risques Majeurs) sera également rédigé. Il sera distribué dès qu'il sera validé par la Préfecture et nous vous invitons à le conserver.

Vous avez déjà été destinataire d'un courrier vous permettant d'aller chercher vos pastilles d'iode.



Une marque
du groupe ENGIE

www.gaz-tarif-reglemente.fr

■ NUISANCES SONORES

Quelques règles de bien vivre ensemble

La reprise de service des tondeuses est effective ainsi que les soirées en famille ou entre amis en plein air. L'arrêté préfectoral du 12/08/2008 précise que les activités susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, bricolage...) sont à réaliser dans certains créneaux horaires.

- Les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

En cas de fête de famille ou entre amis, pensez qu'après 22 h il est préférable d'informer les voisins (ou de les inviter !)

■ LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Une pratique interdite mais encore largement répandue

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules que :

- 5 900 km par une voiture diesel
- 70 à 900 trajets en moyenne pour rejoindre la déchetterie située à 20 km
- 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul

En cas de non-respect, une contravention pouvant aller jusqu'à 450€ peut être appliquée (Art 131-13 du nouveau code pénal) par le Maire. Voir Arrêté préfectoral n° SAF 2017-02 en date du 03/07/2017. Les voisins incommodés par les odeurs peuvent engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisance olfactive (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19299>)

Il est interdit de brûler dans son jardin :

- L'herbe issue de la tonte de pelouse
- Les feuilles mortes
- Les résidus d'élagage, de taille de haies et d'arbustes, de débroussaillage
- Les épiluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou être déposés dans un compost individuel.

■ CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Prendre RDV auprès des mairies équipées de station pour les empreintes. Ne vous en occupez pas trop tardivement car il y a souvent des délais !

■ RECENSEMENT MILITAIRE

Obligatoire pour les jeunes hommes et les jeunes filles âgés de 16 ans. Ils doivent se présenter en mairie munis du livret de famille, de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile entre le jour des 16 ans et la fin du 3^e mois qui suit.

■ BIENTÔT LES VACANCES : UTILISEZ LE DISPOSITIF TRANQUILLITÉ VACANCES

Ne gâchez pas le retour aussi voici quelques conseils utiles pour limiter les risques de cambriolage

- Ne pas laisser de courrier s'accumuler dans votre boîte à lettres.
- Faire passer un proche qui puisse ouvrir les volets, allumer une lampe et même, pourquoi pas, passer la tondeuse.
- Renvoyer la ligne téléphonique fixe vers un autre n° d'appel auquel une personne pourra répondre (par exemple, votre portable...).
- Dire à vos voisins que vous partez.
- Ne pas inscrire votre adresse ou votre nom sur le trousseau des clés et ne pas les laisser dans la boîte à lettre, ni sous le paillason, ni sous le pot de fleur du perron.
- Ne rien changer à votre environnement qui puisse signaler au premier coup d'œil une absence longue.
- Bien fermer portes, fenêtres et volets.
- Ne pas vous épancher sur les réseaux sociaux sur vos absences à venir ou en cours.
- Et surtout, profitez du dispositif **Tranquillité Vacances** en signalant votre absence à la brigade de gendarmerie grâce au formulaire **Tranquillité Vacances** disponible sur place ou en téléchargement <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Zooms/Operation-tranquillite-vacances2>

■ HARO SUR LE FRELON ASIATIQUE

Procédure à adopter si vous suspectez la présence d'un frelon asiatique !

- Prendre une photo de l'insecte (ou du nid) et contacter le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de l'Ain au 0474250991
- Envoyer votre photo, en précisant le lieu de l'observation, à gds01@cmre.fr

Les services du GDS01 ou les pompiers se rendront ensuite sur place pour la recherche et la destruction du nid.

Pas de facturation pour la prestation !!!



■ TIQUES

Comme vous avez du souvent l'entendre, il y a une très forte recrudescence de tiques. Nous vous invitons à toujours bien regarder s'il n'y en a pas une qui vous a piqué et si c'est le cas, l'enlever avec un tire-tic et désinfecter. Surveiller attentivement l'évolution du bouton que cela a créé et si un rond rouge apparaît, allez immédiatement chez votre médecin pour un traitement contre la maladie de Lyme.



Quelques astuces pour bien trier le verre !

Le verre est un matériau recyclable à 100% et à l'infini. Encore faut-il bien le trier. En effet, chaque habitant jetait encore 8 kilos de verre dans les ordures ménagères en 2016 !

◆ Pots, bocaux et flacons se trient aussi

Bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre : tous ces emballages sont à trier et à déposer dans les conteneurs à verre. Ainsi, ils seront dirigés vers un centre de recyclage du verre puis dans une verrerie afin d'être fondus pour former de nouveaux emballages.

◆ Vaisselle, vitrage, ampoule : à la déchèterie

Vaisselle cassée, vitre brisée, ampoule grillée : tous ces déchets ne doivent pas être déposés dans les conteneurs à verre car ils font partie des indésirables des centres de recyclage du verre. Stockez-les chez vous avec les autres déchets interdits de poubelle, dans une boîte à chaussures par exemple, avant de les apporter en déchèterie.

◆ Avec ou sans couvercle

Lors du tri, vous pouvez laisser ou non les couvercles des emballages selon votre préférence (même les montures métalliques). En effet, ils seront récupérés lors d'un tri effectué dans l'usine de recyclage du verre.

◆ Pas de besoin de lavage

Avant d'être déposés dans les conteneurs dédiés, les emballages en verre doivent être vidés de leur contenu mais leur lavage n'est pas nécessaire, ce qui permet de préserver la ressource en eau.

◆ Pas de verre dans ma poubelle

En tout cas, le verre ne doit pas être jeté dans la poubelle grise. En effet, l'usine de méthanisation OVADE, qui reçoit l'ensemble des déchets ménagers, n'est pas adaptée pour recevoir du verre : d'une part, cette matière abrasive risque d'endommager ses équipements lors du tri ; d'autre part, le verre n'est pas valorisable dans cette usine et finira avec les refus, dans les casiers d'enfouissement du site de La Tienne ...

Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

◆ Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- Les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,

◆ Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- Création de 5 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les adjonctions de parements,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- réfection de toiture.

◆ Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- La construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Actions et sanctions

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme). Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République.

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis ou non conformément à un permis de construire.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la mairie.



Bettant au fil des semaines 2019



Les vœux 2019



Le concert de l'Union musicale d'Ambérieu



Les gagnants du concours de la longue vétérans



Le fleurissement



Le groupe des élus du canton qui ont marché le 22 juin à Saint-Rambert



*Le repas
des Aînés*



Le dernier repas paroissial



Le ramassage des ordures par la Chasse



Le boudin des chasseurs



La cérémonie du 8 mai



Le repas de fin d'année de la Gymn



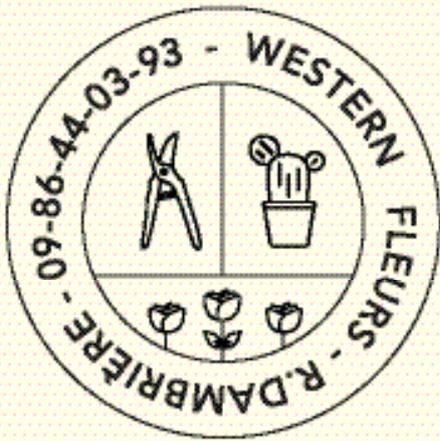
La zumba du Carnaval



Voyage en Italie du Nord pour les membres de la gym



L'Albarine a repris des couleurs



Euri O'STÈRE

PIERRE RAMBAUD
580 rue de l'Albarine
01500 BETTANT



**VENTE DE BOIS
DE CHAUFFAGE SEC
EN STERES OU EN MOULES
EN 50 CM, 33 CM et 25 CM**

06 80 75 67 32

**Livraison à domicile 20 kms
autour d'Ambérieu-en-Bugey**

COSINUS

INGÉNIERIE DU BÂTIMENT ET VRD

**21 personnes
à votre service**

**26 ans d'expérience
auprès des collectivités**

Maîtrise d'œuvre
Économie de projet
Suivi de travaux
Aménagements extérieurs
Réseaux
Chauffage
Climatisation
Électricité

Enerpol

INGÉNIERIE DES FLUIDES

MIROITERIE VITRERIE

G. VILLE



G. VILLE
34, av. Roger Salengro
01500 Ambérieu-en-Bugey

Tél. 04 74 38 24 31
Fax 04 74 38 06 83

miroiterie.ville@orange.fr



MIROITERIE
VITRERIE



EXPERTS COMPTABLES

ZA en Beauvoir - 120 rue de la Ourarde - 01500 CHÂTEAU-GAILLARD
TÉL. 04 74 12 03 33 - Fax 04 74 77 94 82
www.cabinetadb.fr

Ain Secrétariat & Services



Le Centre d'Affaires Ain Secrétariat & Services propose aux artisans, professionnels libéraux, indépendants, TPE, PME... une assistance à la carte :

Secrétariat

- Comptable, juridique, médical...
- Enregistrement, transcription
- Administration des ventes

Gestion de l'entreprise

- Aide à la création
- Prêtage commercial
- Administration des ventes
- Services clients

Formation

- Stenographie, secrétariat, langues...



La domiciliation et la location d'espaces de travail : Espace Libre Office met à disposition des espaces de travail : bureaux équipés, salles et salles de réunion à louer sur courte ou longue durée (1 bureau, 1 jour, 1 semaine ou plus).

140 rue Pasteur
01500 CHÂTEAU-GAILLARD
SARL au capital de 1000€ 38127 800 121 028 0020

Tél. 04 74 38 31 79
ain.secrataria@orange.fr
www.ainsecrataria.net

BUGEY DIESEL

BOSCH CAR SERVICE

ADA LOCATION DE VÉHICULES



04 74 38 13 86

110, rte de St Denis - 01500 BETTANT

Hervé Curt et Christophe Zelindre

L'Abeille Charpentière

Jérôme Bader

Charpentier Couvreur
Zingueur Ossature Bois
Étanchéité

06 52 68 18 46

abeillecharp@gmail.com

www.abeille-charpentiere.fr